



Ville de Saint-Quentin
10, rue Deschênes
Saint-Quentin (NB) E8A 1M1
ville@saintquentin.nb.ca
www.saintquentinnb.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE COVID-19 : Levée des restrictions provinciales dès le 14 mars 2022

Pour publication immédiate

Saint-Quentin (Nouveau-Brunswick), 25 février 2022 – Le gouvernement provincial a annoncé hier une nouvelle attendue depuis longtemps : l'élimination des mesures restantes relatives à la COVID-19, et ce, après deux ans de restrictions et de consignes émises afin de traverser cette pandémie mondiale. En outre, à compter du 28 février, le passeport vaccinal ne sera plus exigé par les organismes et entreprises. La levée des restrictions restantes le 14 mars signifie que les personnes ne seront plus tenues de porter un masque dans les lieux publics, ni de limiter le nombre de participants à un rassemblement. D'autres levées ont été annoncées par la province et les citoyens et citoyennes sont invités à consulter le site du ministère de la Santé à cette fin.

« Comme l'a souligné le premier ministre, les mesures de protection mises en place et les efforts des Néo-Brunswickois au cours des deux dernières années, nous ont permis de traverser cette période marquante de l'histoire. Je tiens à remercier les gens de Saint-Quentin pour leur collaboration et leur résilience. J'invite la population, et particulièrement les personnes les plus vulnérables, à consulter régulièrement les conseils et directives du ministère de la Santé pour leur protection. » a précisé la Maire Nicole Somers.

À moins de changements majeurs, ceci constitue le dernier communiqué de presse qui sera publié concernant la Covid-19. Voici les principaux contacts reliés aux services de soutien en période pandémique :

- **Après le 14 mars : renseignements dans la section des maladies transmissibles du site web Santé publique de la province :** https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/maladies_transmissibles.html
- Lorsque vous ne savez pas vers qui vous adresser, **l'aide commence au 211** - service gratuit et confidentiel qui dirige les gens rapidement vers les services gouvernementaux, sociaux et communautaires essentiels.
- Questions relatives à la santé : **811** – helpaide@gnb.ca
- Questions non relatives à la santé : **1-844-462-8387**
- **Test rapide gratuit** : Pour les entreprises : Faire une demande auprès de la Chambre de Commerce d'Edmundston : c19testrapide@ccedmundston.com - Pour les personnes de 2 ans et plus : Faire le 811 ou se rendre sur le site provincial dans la page COVID-19 et cliquer sur « *Se faire tester* »
- Aide, conseil et ressources aux entreprises/nouvelles mesures de la COVID-19 : **Opportunités NB** – nbph_crt@gnb.ca - <https://onbcanada.ca/fr/daccueil/>

Depuis le début et jusqu'à la fin de l'état d'urgence provincial relié à la pandémie mondiale, le Conseil municipal a publié des communiqués de presse afin de renseigner la population sur la situation actuelle et les consignes mises en place par la Ville de Saint-Quentin en vue de protéger la population.